

Rivières Sauvages

Edito

Dix années après son émergence, Rivières Sauvages se transforme

En 2018, le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages et le programme Rivières Sauvages se transforment. Ils entrent dans une nouvelle phase. Rappelons que l'idée de conserver et de créer de la valeur sur les ultimes rivières sauvages de notre pays remonte à 2007, avec la construction d'un barrage EDF inutile sur le Rizzanese, en Corse. Entre cette date et 2012, le programme a été soutenu par le WWF-France, qui a permis son émergence avant de se retirer. Le relais a heureusement été pris par ERN -SOS Loire Vivante, dont le président, Roberto Epple a également été président du Fonds jusqu'au début 2018. Saluons ici l'engagement de cet homme des rivières, de ce combattant pour les fleuves libres, premier président du Fonds, qui a permis de faire grandir le projet dans un contexte délicat. Comme tous les projets innovants, Rivières Sauvages a suscité des inquiétudes, des interrogations légitimes, des oppositions et il a fallu une forte dose de militantisme, ce dont n'est pas dépourvu ERN, pour y répondre.

En ce début d'année, nous pouvons être fiers du travail accompli. 14 rivières sont labellisées, l'Accord cadre avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, les six Agences de l'Eau, l'Agence Française pour la Biodiversité est solide. 10 rivières sont en attente du label, qui s'exporte aussi en Europe. Le Réseau des Rivières Sauvages existe, ne demandant qu'à grandir. La deuxième phase de développement se termine et la période qui s'ouvre est celle d'une nouvelle transition. Plusieurs chantiers sont devant nous. Si le lien historique, organique avec ERN va rester fort, il faut faire entrer de nouveaux partenaires dans le programme, ouvrir le CA à de nouvelles organisations de conservation de la nature, poursuivre le rapprochement avec le monde de la pêche récréationnelle, très engagée sur certains territoires labellisés. Il nous faut aussi consolider le modèle économique, en trouvant de nouveaux partenaires privés, en renforçant le soutien financier des institutions, en particulier celui du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, très insuffisant pour un programme qui permet une adhésion forte à la politique de protection et de d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques d'eau courante sur les territoires. Bref, nous avons devant nous un bel agenda, un programme de travail ambitieux.

Nul doute que, avec l'énergie qui anime les fondateurs, avec les espoirs que suscite le programme, avec les bons résultats dans un monde rural qui comprend de mieux en mieux qu'on peut créer de la valeur à partir de sa biodiversité nous allons réussir cette troisième phase qui débute. Nous n'oublions pas de saluer les amis des Rivières Sauvages qui nous ont quittés, Olivier Lebrun, Georges Emblanc, Cyrille Deshayes qui, s'ils étaient là, ne manqueraient pas de nous encourager sur les nouveaux chemins qui s'ouvrent pour Rivières Sauvages.

Le président, Martin Arnould

Une première réunion du réseau des rivières sauvages réussie

La première réunion des membres du Réseau des Rivières Sauvages a eu lieu les 27 et 28 novembre 2017 à Bellegarde sur Valserine, à l'invitation du Conseil Départemental de l'Ain et de sa présidente Véronique Baude. Une cinquantaine de personnes, venues de 11 bassins versants labellisés et de structures variées : PNR, fédérations de pêche, Conseils départementaux, ONG, entreprises, établissements de l'Etat, ont échangé sur l'intérêt du label « Site Rivières Sauvages ». Au cours d'une visite des pertes de la Valserine, les élus de Bellegarde ont parlé de son intérêt pour la réappropriation locale du cours d'eau. L'étude sur les services écosystémiques du Taravo, en Corse, une première nationale ; la présentation des actions concrètes en application sur le Léguer pour éviter le piétinement du bétail, porter l'arasement d'ouvrages inutiles, améliorer la gouvernance locale ; la recherche scientifique en cours sur le monitoring de conservation ; des débats sur une « marque producteurs » ; les risques de baisse du soutien des Agences de l'Eau, dans le cadre des ponctions budgétaires de Bercy ; le modèle économique du programme et le Droit d'usage du label ; l'Accord Cadre avec les agences, le ministère, l'AFB ont constitué l'essentiel des échanges.



<https://bit.ly/2HG6qz9>



<https://bit.ly/2JDFTD6>

Des nouvelles des rivières sauvages menacées

Nous vous en avons parlé dans le bulletin de juin 2017 : des projets de microcentrales ont émergé sur des rivières joyaux, situées en plus dans des Parcs Nationaux et des Parcs Naturels Régionaux. Sans justification énergétique convaincante, dans un contexte de transition énergétique ou, il faut inlassablement le rappeler, l'essentiel viendra du solaire, de l'éolien, de la biomasse, de la sobriété énergétique, ces projets constituent des menaces fortes pour la biodiversité. Pour le moment, le projet porté par GEG sur le Guiers Mort, dans le PNR de Chartreuse, semble abandonné. Celui sur le Nant Bénin, en Tarentaise, dans le Parc Naturel de la Vanoise, ne l'est pas encore, malgré le caractère unique de ce torrent intact dans une vallée totalement dévorée par l'hydro-électricité. Dans le Parc National des Ecrins, le projet porté par EDSB, (Electricité, Développement, Services du Briançonnais, une régie avec une participation forte d'EDF) n'est pas lui non plus abandonné. Amplifions l'information de l'opinion publique.



© Buhimage.fr

Deuxième réunion du comité de pilotage de l'Accord Cadre National « rivières sauvages »



Le 13 février 2018 à Vincennes, à l'Agence Française de la Biodiversité s'est déroulé le comité de pilotage du programme Rivières Sauvages, une réunion animée par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité et le Bureau de la ressource en eau et des milieux aquatiques du ministère de la transition écologique et solidaire. 12 participants, pour évoquer les perspectives de développement du réseau des sites labellisés pour 2018 et 2019. Un bilan des actions engagées dans le cadre de la convention avec l'AFB a été présenté. Il est très positif en termes de mobilisation des territoires. Le financement du programme national et des actions territoriales a été abordé. Il convient de consolider et de renforcer l'équilibre entre partenariats publics et privés.

Le travail exemplaire réalisé sur le bassin du Léguer a été présenté par notre ami Samuel Jouon. Le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement) a livré les premiers résultats sur le programme de recherche sur les services éco-systémiques conduit avec l'Ecole Centrale de Paris sur le bassin du Taravo en Corse.

Focus sur un nouveau mécène : La Boulangère



Un nouveau partenaire apporte son soutien au Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages. La Boulangère est une entreprise fondée en 1969, spécialisée dans la fabrication de pains et viennoiseries, basée en Vendée. Elle offre une gamme de pains entièrement biologiques : toutes les matières premières qu'elle utilise sont issues de l'Agriculture Biologique, donc sans utilisation d'engrais chimique ni pesticide de synthèse, ce qui est très bon pour la ressource en eau et les rivières. La quasi-totalité de ses produits est garantie sans huile de palme. Cette entreprise, certifiée par Ecocert, s'engage fortement pour des causes sociales et environnementales. Merci pour

l'aide importante apportée en 2017 à nos actions concrètes en faveur de la protection des derniers joyaux de naturalité de notre pays. En 2018, de nouvelles actions concrètes pourront être engagées grâce à cette société qui fait partie du club des entreprises du 1 % pour la planète.

<https://bit.ly/2r91bkh>

Calendrier rivières sauvages

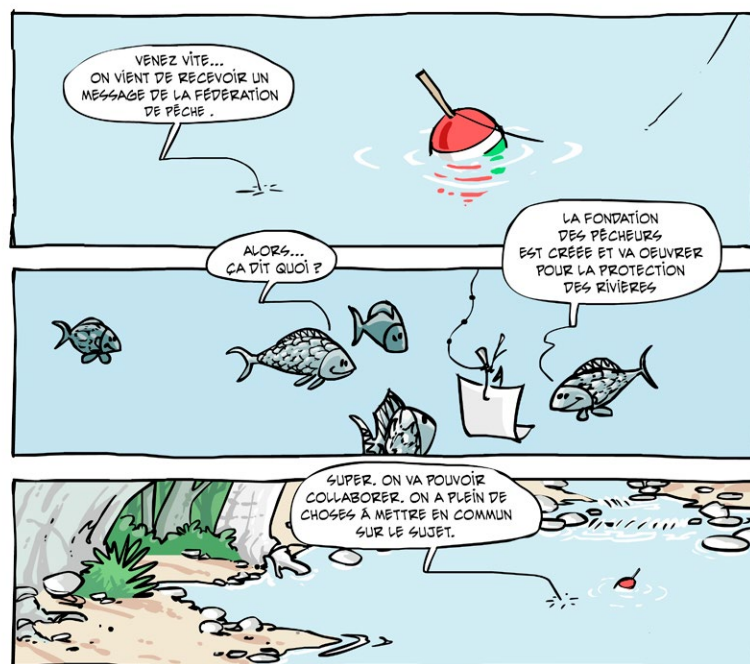
21 mars projection du film sur les rivières sauvages de l'Ain, à Bellegarde sur Valserine

06 avril Conseil d'administration du Fonds à Rumilly

mai 2018 Lancement de la démarche Départementale avec le Conseil Départemental de la Lozère

08 juin Conseil d'administration du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages

29 juin Labellisation du Galeizon, dans le Parc National des Cévennes



N'hésitez pas à nous soutenir. Les petites gouttes de dons font les grandes rivières sauvages ! Merci.



Adresse postale :

Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages

8 rue Crozatier 43000 Le Puy

www.rivieres-sauvages.fr

Directeur de la publication : Martin Arnould

Comité de rédaction : Martin Arnould, Denis Caudron, Mélanie Taquet, Benjamin Bulle, Marie-Pierre Médouga